

**EQUITA LYON WESTERN HORSE SHOW**  
**NRHA EUROPEAN DERBY**  
**EQUITA LYON NRHA GRAND PRIX**  
**THE RUN FOR A MILLION QUALIFIER**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION / ENTRY FORM**

Pour un couple cheval / cavalier (*COUPLE HORSE/RIDER*)

Formulaire à envoyer directement à : [mariannick.domont-perret-ext@gl-events.com](mailto:mariannick.domont-perret-ext@gl-events.com)

*Date limite d'inscription : 1 octobre 2024 / Deadline for entries : 1st of October*

**Ce formulaire ne comprend pas la réservation du box / This form doesn't book stall**

**CHEVAL/HORSE**

Nom / Name : ..... Race/Breed : .....  
NRHA US Competition License: .....  
Sexe : [ ] Mare [ ] Stallion [ ] Gelding Colour : .....  
Année de naissance / Foaling Year : .....

**PROPRIETAIRE/OWNER**

Nom de l'élevage-écurie/stable name: .....  
Nom / Last Name: ..... Prénom / First Name: .....  
NRHA US ID N°: .....  
Responsable/ Manager : .....  
Adresse/address : .....  
Code Postal/zip code : ..... Ville/city : ..... Pays/Country : .....  
Tel. : ..... E-mail: .....

**CAVALIER/RIDER**

Nom / Last Name: ..... Prénom / First Name: .....  
Nom de l'élevage-écurie / Stables: .....  
NRHA US ID N°: .....  
Date de naissance / Birthdate (youth only) : .....  
Adresse/ Address : .....  
Code Postal/Zip Code : ..... Ville/City : .....  
Pays/Country : .....  
Tel. : ..... E-mail: .....

**BENEFICIAIRE DES GAINS / BENEFICIARY OF EARNINGS**

Vous êtes / You are : .....  
[ ] Cavalier / rider [ ] Propriétaire / Owner [ ] Autre / Other (précisez / specify) : .....  
Titulaire du compte (Nom et prénom / Last name and First name) : .....  
S'il s'agit d'une société / If it concerns a company (Raison sociale / Company name) : .....  
N° TVA intracommunautaire : .....  
Adresse : .....  
SIRET / SIREN : .....

*Merci de joindre votre IBAN / RIB avec cet Entry Form pour confirmer votre inscription / Please attach your IBAN / SWIFT with this Entry Form to confirm your registration.*

**IMPORTANT : VOTRE ADRESSE E-MAIL EST INDISPENSABLE POUR TOUT TYPE DE COMMUNICATION**  
**VERY IMPORTANT: FOR ALL COMMUNICATION, YOUR EMAIL ADDRESS IS ABSOLUTELY NECESSARY**

## RESERVATION DES BOXES / *BOX BOOKING*

Le box est obligatoire pour participer à l'une des épreuves / *The box is mandatory to participate in one of the following classes*

Cet engagement ne comprend ni la réservation ni le prix du box / *These entries do not include the reservation or the price of the box.*

**Les réservations des boxes sont à envoyer directement à** / *The reservations of box are to be sent directly to :*

GL events Equestrian Sport - Salon Equita Lyon - 59 Quai Rambaud - 69002 Lyon – France  
[florence.chaury@gl-events.com](mailto:florence.chaury@gl-events.com)

**ENGAGEMENTS / ENTRIES DETAILS**
**NRHA EUROPEAN DERBY**

CATÉGORIE CATEGORY	CLASSES	ADDED	PATTERN	PRIX / PRICE TTC / Included VAT	TOTAL
NON PRO LEVEL 1	Non Pro Level 1 + Level 2	10376 € + 17 797 €	14/9	350 €	
	Non Pro Level 1 + Level 2 + Level 3	10376 € + 17 797 €+ 23 540 €		540 €	
	Non Pro Level 1 + Level 2 + Level 3 + Level 4	10376 € + 17 797 €+ 23 540 €+ 36 745 €		800 €	
NON PRO LEVEL 2	Non Pro Level 2 + Level 3 +	17 797 €+ 23 540 €+		440 €	
NON PRO LEVEL 2	Non Pro Level 2 + Level 3 + Level 4	17 797 €+ 23 540 €+ 36 745 €		700 €	
NON PRO LEVEL 3	Non Pro Level 3 + Level 4	23 540 €+ 36 745 €		560 €	
NON PRO LEVEL 4	Non Pro Level 4	36 745 €		370 €	
APHA CHROME CASH APHA horses only	APHA Non Pro Derby Level 4 (to add to one of the Non Pro classes above)	1 150 €		115 €	
RIDERS 18 AND YOUNGER	European Derby Youth Non Pro	2 000 €		70 €	
OPEN LEVEL 1	Open Level 1 + Level 2	15 920 €+ 30 471 €		15/10	440 €
	Open Level 1 + Level 2 + Level 3	15 920 €+ 30 471 € + 41 569 €	710 €		
	Open Level 1 + Level 2 + Level 3 + Level 4	15 920 €+ 30 471 € + 41 569 €+ 72 382 €	1050 €		
OPEN LEVEL 2	Open Level 2 + Level 3	30 471 € + 41 569 €	590 €		
	Open Level 2 + Level 3 + Level 4	30 471 € + 41 569 €+ 72 382 €	930 €		
OPEN LEVEL 3	Open Level 3 + Level 4	41 569 €+ 72 382 €	750 €		
OPEN LEVEL 4	Open Level 4	72 382 €	480 €		
APHA CHROME CASH APHA horses only	APHA Open Derby Level 4 (to add to one of the Open classes above)	1 150 €	115 €		
<b>TOTAL 1</b> (à reporter page 5 - to be reported on page 5)					

## THE RUN FOR A MILLION QUALIFIER

CATÉGORIE CATEGORY	CLASSES	ADDED	PATTERN	PRIX / PRICE TTC / Included VAT	TOTAL
OPEN	THE RUN FOR A MILLION Million Dollar Competition QUALIFIER	10'000 €	10	650 €* 	
NON PRO	TRFAM NON PRO CHAMPIONSHIP 2024 QUALIFIER	-	10	200 €	
YOUTH	TRFAM YOUTH CHAMPIONSHIP 2024 QUALIFIER	-	8	50 €	
<b>TOTAL 2</b> (à reporter page 5 - to be reported on page 5)					

## NRHA GRAND PRIX

CATÉGORIE CATEGORY	CLASSES	ADDED	PATTERN	PRIX / PRICE TTC / Included VAT	TOTAL
NON PRO	Intermediate Non Pro	3 500 €	15	140 €	
NON PRO	Non Pro	7 000 €	10	240 €	
	Limited Non Pro	450 €		60 €	
	Non Pro + Limited Non Pro	7 000 € + 450 €		270 €	
YOUTH	Youth 13&under	-	8	10 €	
	Youth 14-18	-		10 €	
OPEN	Limited Open	450 €	6	60 €	
OPEN	Open	10 000 €	9	300 €	
	Intermediate Open	5 000 €		240 €	
	Open + Intermediate Open	10 000 € + 5 000 €		440 €	
<b>TOTAL 3</b> (à reporter page 5 - to be reported on page 5)					

## PAID WARM UP AND ADDITIONAL FEES

	PRIX / PRICE TTC / Included VAT	TOTAL
<b>Lundi</b> – Paid warm up (max 120) réservé aux chevaux concourant dans les classes <b>Non Pro et Youth</b> – <b>First come, first served</b> <b>Monday</b> – Paid warm up reserved to horses competing in <b>Non Pro and Youth classes</b>	30 €	
<b>Mardi</b> - Paid warm up(max 120) réservé aux chevaux concourant dans les classes <b>Open /</b> <b>Tuesday</b> - Paid warm up reserved to horses competing in <b>Open classes</b> <b>First come, first served</b>	30 €	
Doping fee (mandatory per horse)	30 €	30 €
Video fee (mandatory)	25 €	25 €
Office Charge (mandatory)	35 €	35 €
*Late Fee TRFAM Open Qualifier (after Oct 27)	+ 250 €	
Late Office Charge (after Oct 1 <sup>st</sup> )	+ 30 €	
<b>TOTAL 4</b> (à reporter page 5 - to be reported on page 5)		

TOTAL	
	TOTAL
TOTAL 1 : NRHA EUROPEAN DERBY CLASSES	
TOTAL 2 : THE RUN FOR A MILLION QUALIFIER CLASSES	
TOTAL 3 : NRHA GRAND PRIX CLASSES	
TOTAL 4 : PAID WARM UP AND ADDITIONAL FEES	
TOTAL	

**ATTENTION : AUCUN PRIX NE SERA ENVOYÉ. LES GAINS SERONT TRANSFÉRÉS PAR VIREMENT BANCAIRE.**

**WARNING : NO PRIZES WILL BE SENT. PRIZE MONEY WILL BE TRANSMITTED BY BANK TRANSFER**

## PROGRAMME provisoire / *tentative SCHEDULE*

<b>Lundi/ Monday 28/10</b>	PAID WARM UP (reserved to horses competing in Non Pro and Youth classes <b>120 Max ; First come First serve</b> )	-
<b>Mardi/Tuesday 29/10</b>	PAID WARM UP (reserved to horses competing in Open classes <b>120 Max ; First come First serve</b> )	-
<b>Mercredi/Wednesday 30/10</b>	NRHA EURODERBY & Youth NON PRO GO 1 – SECTION 1	<i>Pattern 14</i>
	DEMONSTRATION	
	NRHA EURODERBY & Youth NON PRO GO 1 – SECTION 2	<i>Pattern 14</i>
<b>Jeudi/Thursday 31/10</b>	NRHA EURODERBY OPEN GO 1 – SECTION 1	<i>Pattern 15</i>
	DEMONSTRATION	
	NRHA EURODERBY OPEN GO 1 – SECTION 2	<i>Pattern 15</i>
	<b>Draw Party</b>	
<b>Vendredi/Friday 01/11</b>	GRAND PRIX Limited Open	<i>Pattern 6</i>
	NRHA EURODERBY & Youth NON PRO FINAL – SECTION 1	<i>Pattern 9</i>
	DEMONSTRATION	
	NRHA EURODERBY & Youth NON PRO FINAL – SECTION 2	<i>Pattern 9</i>
<b>Samedi/Saturday 02/11</b>	GRAND PRIX Intermediate Non Pro	<i>Pattern 15</i>
	NRHA EURODERBY DERBY OPEN FINAL – SECTION 1	<i>Pattern 10</i>
<i>Nocturne</i>	OPENING CEREMONY DERBY FINAL section 2& section 3	<i>Pattern 10</i>
	Open The Run For A Million Qualifier- SECTION 2	
	NRHA EURODERBY OPEN FINAL - SECTION 3 & Open The Run For A Million Qualifier 2025	<i>Pattern 10</i>
<b>Dimanche/Sunday 5/11</b>	GRAND PRIX Non Pro & Limited Non Pro TRFAM Non Pro Championship 2025 Qualifier	<i>Pattern 10</i>
	GRAND PRIX Youth TRFAM Championship 2025 Qualifier	<i>Pattern_8</i>
	DEMONSTRATION	
	GRAND PRIX Open & Intermediate Open	<i>Pattern 9</i>

## CONTRÔLE ANTI-DOPAGE / DRUG FEE

Nom du cheval/*Horse name* : .....

Race/*Breed* : ..... Registration number : .....

Nom du cheval/*Horse name* : .....

Race/*Breed* : .....*Registration number* : .....

Participe à / *Participating to* : .....

.....

.....

Propriétaire/*Owner* : .....

Cavalier/*Rider* : .....

Téléphone/*Phone* : .....

Si le cheval est monté par un autre cavalier, indiquez son nom / *name of rider if the horse is ridden by an second rider*

.....

**Drug Fee : 30 € TTC par cheval/*per horse*.**

Fait à \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ 2024

Signature :

## REGLEMENT / GENERAL RULES

### Information Générale / General Information

En remplissant et en signant le formulaire d'engagement, le cavalier reconnaît et accepte les conditions du Rulebook de la NRHA, les règles de la demande de participation éleveur/compétiteur de l'organisateur, les règles liées à la médication, les règles de compétition FEI, et atteste céder son droit à l'image. Des contrôles médicaux peuvent se produire inopinément. En validant cette inscription le responsable du cheval accepte l'ensemble de la réglementation de l'évènement et de la compétition et confirme que le cheval n'a pas de maladie contagieuse, et qu'il bénéficie d'une assurance en responsabilité civile. Les modifications de réservation/inscription ne peuvent se faire que par le biais du show office.

*By submitting the entry, the rider accepts the rulebook of the NRHA, the rules on the breeders/competitors contract of participation, the medication regulations, FEI General Regulations and the certificate of image reproduction right. Medication controls can happen any time. By validating this registration, the person responsible for the horse accepts all the rules and regulations of the event and competition, and confirms that the horse has no contagious diseases, and that it is covered by civil liability insurance. Changes in bookings and entries may only be made through the show office.*

### Covid 19

Covid-19 : les compétiteurs devront se tenir informés des mesures prises par le salon Equita Lyon / Competitors will have to keep themselves informed about the measures taken by Equita Lyon.

### Documents

Les cartes de membres NRHA US des cavaliers et des propriétaires sont nécessaires pour la participation, ainsi que la licence de compétition pour le cheval. Si vous n'avez pas votre carte de membre ou que votre cheval n'a pas sa licence de compétition, nous sommes à votre disposition pour vous fournir des cartes et licences provisoires. Les papiers du cheval doivent être présentés au show office.

*Current NRHA's memberships are mandatory to compete, as well as the competition licence for the horse. If you are not a member yet, and your horse doesn't have a licence, we can provide temporary membership cards and licences. The horse's passport must be provided to the showoffice.*

### Boxes/Stalls

**Les boxes doivent être réservés auprès d'Equita Lyon.** Aucune garantie de disponibilité pour les réservations tardives. Les boxes seront attribués selon l'ordre strict de réservation : premier arrivé, premier servi. Accueil des chevaux à partir de 14h30 le dimanche 27 octobre. Le formulaire est disponible par mail à [florence.chaury@gl-events.com](mailto:florence.chaury@gl-events.com).

**Le gardien de l'équidé accepte par la présente les CGV Cheval Liberté jointes.**

*Stalls must be booked to Equita Lyon. No guarantee for late stalls reservations. Stalls will be given following the date of booking: first come, first served. Arrival of the horses from 2:30 pm on Sunday, October 27<sup>th</sup>. The form is available by demand to [florence.chaury@gl-events.com](mailto:florence.chaury@gl-events.com).*

*The guardian of the horse hereby accepts the attached Cheval Liberté Terms and Conditions.*

### Paiement / Payment

Les inscriptions doivent être payées **avant le 1er Octobre 2024** par chèque à l'ordre de GL events Equestrian Sport ou par virement (coordonnées bancaires ci-dessous). *Entries must be paid by **October 1<sup>st</sup>, 2024** by bank transfer to*

Reference : Equita Lyon 2024 – **NOM CHEVAL/HORSE NAME very important**

DOMICILIATION : CIC GRANDES ENTREPRISES LYON							
BANQUE :		GUICHET :		COMPTE :			CLE : <b>57</b>
<b>10096</b>		<b>18100</b>		<b>00034443701</b>			
IBAN	<b>1009</b>	<b>6181</b>	<b>0000</b>	<b>0344</b>	<b>4370</b>	<b>157</b>	BIC / SWIFT :
FR76							<b>CMCIFRPP</b>

Après le **1er Octobre**, aucune annulation ne se sera prise en compte : l'office charge, le doping fee et les inscriptions sont dus, à l'exception de 50% des inscriptions en cas de présentation au moment de l'annulation d'un certificat vétérinaire (ou certificat médical pour le cavalier). Après le 29 Octobre 2024 aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

*After **October 1st** no cancellation permitted: Office charge, doping fee, entries have to be paid; excluding 50% of entries if there is a veterinarian certificate (or medical certificate) at the time of the cancellation. After October 29<sup>th</sup> there is no refund.*

### Inscriptions sur place /

L'inscription à une classe est possible, avec un supplément de 20%, jusqu'à 18 heures le jour avant la date de la classe. Cependant, afin de pouvoir respecter certains engagements de programme, le bureau se réserve le droit de clôturer certaines classes à n'importe quel moment après la date limite d'inscription.



**Entries on the show** *Entries can be made until 6pm the day before the required class with à 20% late fee. However, in order to respect some mandatory starting times, the show office reserves the right to close some classes any time after the entries deadline.*

**Médicament et Dopage / Medication Doping** Par la présente le cavalier et/ou le gardien d'équidé (s) s'engage à se soumettre aux dispositions nationales en ce qui concerne la lutte anti-dopage relative aux équidés et cavaliers.  
*The rider and/or guardian of the equine(s) hereby undertakes to abide by national provisions concerning the fight against doping in equidae and riders.*

**Mineurs / Youths** Une protection individuelle céphalique ajustée, répondant aux normes équestres en vigueur, et plus communément dénommée casque ou bombe, est obligatoire pour tout mineur à cheval dans l'enceinte du concours. La jugulaire doit être attachée et ajustée. Toute autre protection améliorant la sécurité du pratiquant et adaptée aux sports équestres est autorisée sous la responsabilité du cavalier. Pour les classes Youth même les cavaliers qui ont 18 ans et plus doivent porter la bombe.  
*All minors are obliged to wear a correctly regulated skull protection which conforms to equestrian standards, a helmet or riding hat, while riding in the facility. The chin strap must be adjusted and attached. All other protections adapted to equestrian events are authorized under the rider's responsibility. For the Youth classes, riders aged 18 or more have to wear a helmet.*

**NRHA European Derby** Voir le fichier NRHA 2024 European Derby Conditions.  
*See NRHA 2024 European Derby Conditions file*

**TRFAM Qualifier** Voir le fichier TRFAM Qualifier Conditions.  
*See TRFAM Qualifier Conditions file.*

**Programme / Schedule** Le Show office se réserve le droit de changer l'ordre et l'horaire des épreuves.  
*The show Office can change the time schedule.*

**Show Office** Envoyer les inscriptions à / *Send entry forms to :*  
Mariannick Domont-Perret  
Email : mariannick.domont-perret-ext@gl-events.com  
phone : +33608750583

**Lieu / Place** Lyon Eurexpo, avenue Louis Blériot, 69680 Chassieu, France

**Assurances-responsabilité / Insurance - Liability** La responsabilité de GL events Equestrian Sport ainsi que de EQUITA concours au titre du présent contrat ne pourra être recherchée que dans la limite de ses couvertures d'assurance. La responsabilité contractuelle de GLES et de EQUITA concours est limitée à la somme de 5 000 €. Par la présente le concurrent renonce à engager la responsabilité de la NRHA.  
*The liability of GL events Equestrian Sport and EQUITA concours under this contract may only be sought within the limits of its insurance cover. The contractual liability of GLES and EQUITA concours is limited to the sum of €5,000. The competitor hereby waives the liability of the NRHA*

L'inscription est effectuée par / *The entry is made by :* .....  
et j'accepte d'être entièrement responsable de tous les paiements. Toute facture non payée sera envoyée au "board" NRHA. / *and I accept to be fully responsible for all payments. All non-paid bills will be sent to the NRHA board.*

Avec ma signature j'accepte les dispositions nationales en ce qui concerne la lutte anti-dopage relative aux équidés et cavaliers. / *By signing, I accept the national provisions concerning the anti-doping of horses and riders.*

Fait à \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ 2024

Signature :

## ATTESTATION / CERTIFICATE

A l'attention de tous les participants au salon, gardiens et/ou propriétaires d'équidés.

**Je soussignée Mlle, Mme, M :**

**Propriétaire ou gardien d'équidés :**

- Atteste louer un / des box(es) sur le salon Equita Lyon 2024, qui se déroule du 30 Octobre au 03 Novembre 2024 à Eurexpo Lyon, le centre de conventions et d'expositions de Lyon, dans le cadre de : compétitions, présentation d'élevage, membre d'association.
- Est informé **qu'aucun gardiennage des écuries et /ou parking** n'est effectué à l'occasion d'Equita 2024. Le gardiennage n'est donc pas à la charge d'Eurexpo ou de GL events Equestrian Sport ou d'Equita Concours.
- **Déclare avoir pris connaissance** et accepté le contrat de Participation d'Equita Lyon 2024 affichées aux différents points d'accueil et à disposition sur simple demande.
- **Se conformer à l'ensemble de la réglementation sanitaire en vigueur.**
- Déclare que l'équidé est assuré au titre de la responsabilité civile.
- Autorise GL events Equestrian Sport ou toute autre société intégrée au groupe GL events à:
  - filmer et photographier mon image ainsi que celle de mes chevaux et/ou biens à l'occasion du Salon ;
  - **fixer, exploiter, reproduire et communiquer mon image susvisée sur les supports de fixation suivants : catalogues commerciaux, sites internet [www.gl-events.com](http://www.gl-events.com) [www.equitalyon.com](http://www.equitalyon.com), chaîne de télévision interne à Eurexpo à l'occasion du Salon, chaîne de télévision interne au groupe GL Events et plus généralement via tout moyen de télédiffusion, numérisation, écrit, vidéo**

Le Groupe GL Events pourra utiliser directement et/ou indirectement ces images dans le cadre de la présentation et/ou promotion de son activité et/ou son savoir-faire, ce **que j'accepte expressément.**

### **RESPECTER LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

Les compétiteurs s'engagent à respecter les règlements de la FFE, de la FEI et d'Equita Concours ainsi que la réglementation médicale et vétérinaire.

L'engagement implique la reconnaissance par le propriétaire et/ou gardien que l'équidé est exempt de maladies contagieuses et qu'une assurance au tiers a été souscrite.

Sur les carrières et paddocks de détente, le port d'une bombe réglementaire est obligatoire, selon la réglementation spécifique de la discipline pratiquée et notamment du règlement FFE.

En dehors des carrières et des paddocks de détente, les cavaliers devront être à pied et tenir leurs équidés en mains, et **se déplacer en prenant toutes les précautions d'usage.**

*Je reconnais avoir pris connaissance du règlement d'Equita Lyon, des consignes ci-dessus et des « conditions d'utilisation des boxes » disponible à la fin de cet entry form.*

**Je déclare décharger de toutes responsabilités GL events Equestrian Sport, Equita Lyon, en cas d'incident de quelque nature que cela soit.**

En remplissant et en signant le formulaire d'engagement, le cavalier reconnaît et accepte les conditions du Règlement 2024 de la FFE et de l'APHA / AQHA, les règles du contrat de participation éleveur/compétiteur de l'organisateur, les règles liées à la médication, ainsi que les droits de cession à l'image. Des contrôles médicaux peuvent se produire inopinément. En validant cette inscription, le responsable du cheval accepte l'ensemble de la réglementation du l'évènement et de la compétition et confirme que le cheval n'a pas de maladie contagieuse, et qu'il bénéficie d'une assurance en responsabilité civile. Les modifications de réservation/inscription ne peuvent se faire que par le biais du show office.

Fait à \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ 2024

Signature :

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, GL events Equestrian Sport (ci-après « GL »), responsable de traitement, traite les données renseignées dans ce formulaire aux fins de traitement de votre réservation (base juridique : l'exécution d'un contrat), de prospection commerciale (base juridique : votre consentement, qui peut être retiré à tout moment par la suite) par (i) GL (*sauf si vous cochez ci-après [ ]*), (ii) les partenaires de GL (autres entités [en particulier du Groupe GL events], associations, presse...) (*sauf si vous cochez la case ci-après [ ]*). Les destinataires de vos données sont les services concernés de GL, ses partenaires et sous-traitants, le cas échéant. GL conserve vos données le temps nécessaire au traitement de votre réservation, à la réalisation d'obligations légales et, lorsque nous faisons de la prospection commerciale, pour une durée maximale de cinq ans à compter du dernier contact effectif avec le prospect/client (sauf exceptions justifiées par un contexte particulier). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, d'un droit à la portabilité de vos données, du droit de limiter les traitements effectués sur vos données ainsi que du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous souhaitez que soient exercés, après votre décès, vos droits. Vous êtes expressément informé que vous disposez également d'un droit **d'opposition** au traitement de vos données pour des motifs légitimes/à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer vos droits, merci d'adresser un email à l'adresse suivante : [dpo@gl-events.com](mailto:dpo@gl-events.com) vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## CONDITIONS D'UTILISATION DES BOXES

- **Détails relatifs à l'assurance des athlètes, des chevaux etc. Responsabilité du Comité Organisateur pour dommages, incendie, vol, etc.**

Tous les propriétaires et/ou gardiens et les athlètes sont personnellement responsables des dommages causés aux tiers par eux-mêmes, leurs employés, leurs agents, les choses sous leur garde et toutes personnes agissant pour leur compte.

Chacune des personnes précitées renoncent expressément à exercer tous recours, à quelque titre et pour quelque cause que cela soit contre GL Events Equestrian Sport et Equita Concours et leurs assureurs.

Il leur est donc demandé de disposer d'une assurance au tiers, en cours de validité, offrant une couverture complète pour la participation à des événements équestres notamment à des compétitions équestres.

Par conséquent, ils abandonnent tous les appels dont ils pourraient exercer contre le Comité Organisateur, le Gestionnaire du centre des expositions Eurexpo Lyon, et le propriétaire des bâtiments ainsi que leurs assureurs.

Les chevaux sont logés dans des boxes temporaires. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

Assurances personnelles pour les personnes et les chevaux en cours de validité obligatoire : responsabilité civile, automobile, individuelle accident, maladie, tous risques, de mortalité, etc.

- **L'utilisation des boxes est sous la responsabilité du client qui assume le risque de cet usage.**

Les boxes correspondent à une majorité d'équidé, observation étant faite expressément que le comportement par essence imprévisible des chevaux n'est pas garanti notamment en cas de tentative de franchissement des parois.

Rappel étant fait les chevaux doivent faire l'objet d'une surveillance rapprochée et constante.

Le client reconnaît dès l'utilisation du box être avisé et renseigné sur la nature du produit et renonce à tous recours dans ce cas précis.

***Il est donc fortement conseillé de prendre toute disposition nécessaire afin de contenir les comportements des équidés à risque (clôture électrique pour les étalons, rideaux, paniers,...)  
Dans le cas où cette condition ne serait pas remplie, le Comité Organisateur se garde le droit de déplacer ou évacuer tout équidé, pour assurer la sécurité de l'événement.***

**Toute utilisation inappropriée des boxes, modification, retranchement ou détérioration, engage son entière responsabilité. Les frais de remise en états de la structure restant à charge de l'utilisateur.**

Dans le cas où le box ne serait pas dans un état d'intégrité et de fonctionnalité (bardage, barreaux, tubulures, système de verrouillage, coulissage, traitement de surface, liste non limitative), le propriétaire ou la personne responsable du cheval s'engage à le mentionner à l'organisateur. Dans la mesure où le propriétaire ou gardien du cheval décide d'en prendre possession, il en accepte de fait les risques liés à cet usage. A noter que l'entretien général des écuries (hauteur de fumier par exemple) conditionne le bon fonctionnement du matériel fourni et par le fait la sécurité des équidés.

Fait à \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ 2024

Lu et approuvé (cocher la case)

Signature :

## CONDITIONS SANITAIRES

VETERINAIRE : Clinique Equine Champ du Perier

### Contrôle à l'arrivée

Dans le cadre de la sécurité sanitaire sur le salon EQUITA LYON, des examens cliniques gratuits, systématiques et obligatoires sont effectués à l'entrée des animaux sur le site d'EUREXPO.

Les équidés devront être présentés dans un bon état général et tous disposer des éléments indiqués ci-après.

Si l'examen clinique est suspect, il peut être imposé de conserver l'animal en quarantaine dans des boxes extérieurs au salon, et dans les cas les plus graves de refuser l'entrée sur le salon.

Si des examens complémentaires doivent être réalisés afin d'orienter une décision d'autorisation d'entrée sur le salon, ces examens complémentaires seront à votre charge et à régler sur place.

Les vétérinaires et le Comité d'Organisation se réservent le droit d'exclure tout cheval ne répondant pas à ces conditions.

### Eléments obligatoires

#### Pour tous les chevaux

- **Livret d'identification de l'équidé avec signalement graphique** et/ou descriptif effectué par un vétérinaire agréé ou un agent des haras ou attestation provisoire pour ceux en attente du signalement définitif des haras.
- **Transpondeur électronique**
- **Certificat de type 2\*** pour le moyen de transport des chevaux pour les transports de plus de 8 heures.
- **Certificat de compétence\*** pour la personne qui conduit les chevaux (CAPTAV pour la France).

\* En cas de visite de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône (DDPP), ces documents peuvent vous être demandés.

#### Equidés stationnés en France

- **Une attestation sanitaire** du vétérinaire habilité de l'exploitation de départ indiquant que les chevaux ou espèces équinées exposés sont indemnes depuis au moins 30 jours de signe clinique de toute maladie infectieuse de catégorie 1 (anémie infectieuse des équidés, maladie de West-Nile, peste équine). Elle doit comporter le n° d'ordre du vétérinaire, l'adresse du lieu de résidence habituel des chevaux, le nom + N° SIRE ou transpondeur du ou des chevaux concerné(s) par l'attestation.

#### Equidés en provenance de pays étrangers

- Copie du certificat généalogique et zootechnique délivré par le pays tiers d'origine et visé par les autorités (cf. **Article D653-111** du code rural), soit :
  - ⇒ **Intra CEE** : certificat issu du système TRACE NT  
<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>  
Nom: **GL events Equestrian-EQUITA LYON CHI- 45310056200033**  
Adresse à compléter : 1 avenue Louis Blériot – 69680 CHASSIEU – France
  - ⇒ **Hors CEE GRAND EXPORT** : se conformer à la législation et la réglementation du pays de provenance en corrélation avec les dispositifs français : vaccination, documents de transport, protocole sanitaire (éventuelle obligation de quarantaine), protocole douanier (carnet ATA ou admission temporaire).

*Pour toute question, merci de contacter :*

1. **Votre vétérinaire**
2. **Votre service vétérinaire compétent (DDPP pour la France)**
3. **Monsieur Philippe APERT : [apert.philippe@gmail.com](mailto:apert.philippe@gmail.com), +33607764243**

**Les chevaux non identifiés ne seront pas acceptés.**

## CONDITIONS SANITAIRES

VETERINAIRE : Clinique Equine Champ du Perier

### Vaccination

#### Equidés de plus d'1 an

**Vaccination grippe équine obligatoire** : le feuillet « vaccination » doit porter le visa d'un vétérinaire non-proprétaire de l'animal.

1. Pour tout équidé dont la primo vaccination est antérieure au 1er janvier 2013 :

- a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;
- b) Rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.

2. Pour tout équidé dont la primo-vaccination est postérieure au 1er janvier 2013 :

- a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;
- b) Rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois,
- c) Rappel annuel, tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois

**Dans tous les cas, dernière injection au plus tard 7 jours avant l'arrivée au salon.**

#### Equidés de moins d'1 an

**Vaccination grippe équine obligatoire** : le feuillet « vaccination » doit porter le visa d'un vétérinaire non-proprétaire de l'animal.

Une primo vaccination constituée de 2 injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours sera obligatoire.

Pour les poulains nés en début d'année, rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois.

**Dans tous les cas, dernière injection au plus tard 7 jours avant l'arrivée au salon.**

Vaccination contre la Rhinopneumonie recommandée.

### Poulains non sevrés

- Signalement sous la mère ou certificat de saillie.
- Transpondeur électronique obligatoire.

Faute de présenter l'ensemble des éléments décrits dûment complétés et à jour,  
l'entrée de l'équidé sur le salon sera refusée.

### Services vétérinaires

Une permanence vétérinaire sera assurée pendant les heures d'ouverture d'Equita Lyon.

Les urgences seront assurées 24h/24h.

Toute intervention sera à vos frais.

**Pour rappel, les équipes de vétérinaires étant à disposition de tous les équidés du salon, il reste possible qu'aucun d'entre eux ne soit disponible immédiatement à votre arrivée.**

**Merci de votre compréhension.**



**SARL LOCABOXE**  
 BP10 117 88801 VITTEL CEDEX  
 Tél : 03 29 08 83 92 / Fax : 03 29 08 89 83  
 N Capital : 150 000 euros SIRET 451 148 803 00047  
 TVA : FR86451148803  
 Siège social : Route de Saint Baslemon - 88800 LIGNEVILLE

## CONDITIONS GÉNÉRALES CHEVAL LIBERTÉ RENT

100 € HT par heure d'immobilisation. Toute dégradation au niveau du terrain et/ou du sol ne peut en aucun cas donner lieu à un dédommagement.

### ARTICLE 7 : OBLIGATION DU LOCATAIRE (EXONÉRATION DE GARANTIE) :

Le terrain et le sol sont adaptés à l'hébergement d'équidés. Le locataire s'engage à fournir un terrain :  
 - Dont la surface est suffisante quant au montage complet de sa commande  
 - Présentant les qualités requises pour l'évolution des engins de levage (8t) et accessible à des semi-remorques (30t), permettant ainsi l'installation de ce matériel.

L'absence de résistance du sol due au poids ou aux pneumatiques ne sera pas prise en compte. Au cas où le terrain s'avère trop petit pour le montage de la totalité de sa commande, le client s'engage à régler cette commande intégralement. Lors du montage, un terrain n'offrant aucun accès aux camions ou aux engins de manutention, fera l'objet d'une surfacturation en fonction des moyens mis en œuvre pour ce montage. En cas de conditions d'implantation spécifiques à respecter, le plan avec toutes les cotes nécessaires est à fournir à la commande. Le locataire se charge de la remise en état du terrain et des abords, une fois les boxes démontés. Dans le cas de l'option Eclairage, la prestation comprend la pose et l'installation, le raccordement au réseau principal restant à la charge de l'organisateur.

### ARTICLE 8 : SÉCURITÉ

Selon l'article du 23.01.1985, Article 7 « Installation - résistance aux intempéries et risques divers », les dispositions applicables aux établissements de type CTS, Chapiteaux Tentes et Structures linéaires, sont les suivants : l'établissement doit être évacué :  
 - Si la précipitation de neige dépasse 4 cms dans la mesure où l'accumulation n'a pu être évitée sur la couverture (par chaulage, déblaiement, etc.)  
 - Si le vent normal dépasse 100km/h.  
 - En cas de circonstances exceptionnelles pouvant mettre en péril la sécurité du public. Par principe de précaution, nous préconisons l'évacuation des boxes à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige.

### ARTICLE 9 : ENTRETIEN & RÉPARATION

Le locataire est tenu de protéger le matériel contre toute dégradation et de le faire entretenir conformément aux normes du fabricant. Tout frais de réparation consécutif au défaut d'entretien lui incombant reste à sa charge. LOCABOXE ne peut être tenu responsable à l'égard du locataire ou des tiers des conséquences directes ou indirectes, matérielles ou immatérielles, d'un arrêt de fonctionnement du bien loué, et n'est redevable d'aucune indemnité à ce titre.

### ARTICLE 10 : DOMMAGES

Les boxes sont livrés en l'état. Toute réclamation sur les dégradations éventuelles du matériel doit être faite à réception de chantier. La réparation de dommages (bâche coupée, porte arrachée, etc.) constatés au démontage des boxes est susceptible d'être facturée à l'organisateur, qu'il s'agit du fait d'une mauvaise utilisation du locataire ou des utilisateurs.

### ARTICLE 11 : ASSURANCE

Notre matériel est assuré en RC pendant le transport jusqu'à l'arrivée sur site. A partir du montage, pour la durée de la manifestation et jusqu'au démontage, le locataire est chargé de couvrir le matériel par une assurance - qui lui est propre. Le client s'engage à couvrir, pour vol, incendie, et tempête par l'intermédiaire de son assureur, l'ensemble du matériel laissé sur le lieu de montage à compter du jour de la livraison et jusqu'au jour du démontage. Si le client désire conserver les boxes pour une autre manifestation les conditions seront les mêmes mais le client devra de plus les assurer pendant la période entre ses manifestations.

### ARTICLE 12 : RÉSILIATION - ANNULATION

En cas de résiliation ou d'annulation, le locataire devra payer au loueur, et ce quelle que soit la raison de la résiliation ou de l'annulation :  
 - 50 % du montant indiqué si cette résiliation ou annulation se produit plus de six semaines avant la date de montage prévue sur le présent devis.  
 - 100 % du montant indiqué si cette résiliation ou annulation se produit moins de six semaines avant la date de montage prévue sur le présent devis.

### ARTICLE 13 : GARANTIE

Nos fournitures sont garanties contre tout défaut de matière et vice de construction pendant la durée du contrat de location à compter de la mise à disposition, sauf dans les cas de négligence, mauvaise entretient ou utilisation incorrecte de la part de tout utilisateur. Cette garantie est strictement limitée à l'échange pur et simple en nos usines des pièces reconnues défectueuses sans indemnité d'aucune sorte pour main d'œuvre de démontage, remontage, immobilisation, frais de transport, etc. Sont exclus de la garantie les défauts dus à la mauvaise utilisation constatée du matériel. La perte, la disparition ou le vol de matériel sont exclus de toutes garanties. Les équipements, pièces détachées, éléments démontables sont exclus de toute garantie et facturés au prix de remplacement en cas de perte, vol ou détérioration. Sont également exclus de toute garantie et constituent une cause de résiliation de plein droit du contrat aux torts du locataire les dégâts causés au matériel dans les circonstances suivantes :  
 - Inobservation des consignes d'utilisation et de sécurité, non-respect des prescriptions et interdictions, notamment non-respect des réglementations en vigueur,  
 - Utilisation par une personne non qualifiée ou sous influence éthylique ou narcotique ou autre que le locataire désigné au contrat,  
 - Utilisation à des fins illicites, anormale ou non conforme à la destination, négligence ou faute du

locataire (manipulation hasardeuse, chute), vandalisme, incendie, action de l'eau, explosion, vent fort > à 100 km/h. En cas d'exclusion de garantie, toutes les conséquences du sinistre sont à la charge du locataire et facturées en intégralité. En cas de perte totale, le matériel est facturé selon la valeur indiquée à la commande du présent article.

### ARTICLE 14 : PAIEMENT

Un chèque de la totalité du montant du devis est à envoyer à la réservation, encaissable avec le solde 3 jours après la fin de la manifestation. Le solde éventuel est à remettre en contre remboursement à la livraison des boxes. En cas de montant initial dépassant la somme finale, un remboursement par chèque de la différence sera retourné au locataire. Les règlements par mandats administratifs s'effectuent à hauteur de 30% à la commande et le solde à la livraison. Dans le cas de la location longue durée et de l'achat de boxes démontables d'occasion, les chèques (règlement et caution) sont à envoyer à la commande, avant tout départ de matériel. LOCABOXE se réserve le droit de ne pas procéder au montage des boxes supplémentaires en cas de non-règlement à la livraison.

### ARTICLE 15 : CONTESTATION

En cas de contestation, les litiges seront de la compétence des tribunaux de Epinal.

### ARTICLE 16 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales sont valables nonobstant toutes clauses contraires de la part du client. Par accord tacite entre les deux parties, il est accordé à LOCABOXE le droit de réaliser au cours de l'événement un reportage photographique et de l'exploiter à sa convenance, notamment à des fins publicitaires et sans contrepartie.

### ARTICLE 17 : EN CAS DE SPÉCIFICITÉ

Les présentes clauses sont applicables de façon générale sauf convention dérogatoire rapportant certaines dispositions ci-dessus énoncées.

Devis établi sous réserve de réajustement et d'application d'une surtaxe carburant selon l'évolution des prix en fonction des dates de montage et de démontage.

L'offre est calculée en fonction des quantités demandées. Toute modification entraînera une réévaluation des prix. Ce devis est établi sous réserve de disponibilité du matériel au moment de la réception du bon de commande, du bon accès au site de montage par poids lourd et de l'état du terrain.

Le client s'engage à mettre à disposition une zone pour le stockage des racks de transport à proximité du lieu d'installation et accessible par les engins de manutention utilisés pour le montage. Dans le cas contraire, un surcoût tarifaire serait appliqué.

### SÉCURITÉ

Par principe de précaution, il est fortement conseillé de faire évacuer les boxes dès que le vent atteint 80 km/h ou en cas de forte chute de neige.

### CAUTION

Un dépôt de garantie devra être remis avec la confirmation de commande.

Un PV d'état du matériel sera dressé après montage avec l'organisateur et un PV de restitution devra être signé par le locataire lors du démontage. Dans l'hypothèse de dégradations survenues pendant la période de location, la facture correspondante aux frais de réparation devra être intégralement honorée avant restitution du dépôt de garantie et à défaut, une mise à l'incrimination de la garantie interviendra avec restitution de la différence s'il y a lieu.

Caution à régler à la commande  
 jusqu'à 100 boxes = 1 000,00 €  
 de 100 à 200 boxes = 2 000,00 €  
 + de 200 boxes = 4 000,00 €  
 L'étiquetage des boxes doit se faire dans l'emplacement prévu à ce effet. Un surcoût de 10,00€HT/boxe pourra vous être facturé par frais de nettoyage.

Plan d'implantation à fournir à la commande (obligatoire)

### CE DEVIS NE CONSTITUE PAS UNE RÉSERVATION.

Si ce devis répond à votre attente, merci de bien vouloir nous le retourner accompagné des conditions générales de locations signées, de la fiche de renseignement, de votre plan d'implantation et de votre règlement par prise en compte de votre commande.

### La validation du dossier de location devra nous être transmise **AL PLUS TARD 6 SEMAINES AVANT LE DÉBUT DU MONTAGE.**

Dès réception de ces éléments, un bon de commande vous sera envoyé. Le retour du bon de commande signé est obligatoire pour validation de la commande.

La quantité définitive de boxes devra nous être transmise 5 jours ouvrés avant début du montage.

Merci de faire parvenir l'information au B.O et sur les différents documents de promotion de votre manifestation afin de sensibiliser les cavaliers à faire leur réservation de boxes à temps. Au-delà de cette date, nous ne pourrions pas vous garantir les conditions commerciales et la disponibilité du matériel.

### Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

ST ALBERT LOUËRE CHEVALIBERTÉ  
 ST LOCABOXE - ROUTE DE SAINT BASLEMON - 88800 LIGNEVILLE - FRANCE  
 IBAN: FR24 1470 7000 2009 0210 1936 346 / BIC: COOPFR33

Code Banque Code Guichet N° du compte Clé RIB  
 14707 00020 09021019363 46

### LA SIGNATURE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ENTRAÎNE L'ACCEPTATION DU DEVIS OU DU BON COMMANDE AUQUEL ELLES SONT LIÉES

### ARTICLE 1 : UTILISATION / CONDITION DU CONTRAT

LOCABOXE précise que son client est l'organisateur de la manifestation et que celui-ci s'engage à assurer l'information des utilisateurs sur la destination limitée de l'objet loué. Il est ainsi appelé par le loueur que l'usage des boxes est interdit aux chevaux entiers et fortement déconseillé aux chevaux nerveux ou sensibles et que cet usage a un caractère précaire et temporaire n'assurant pas la sécurité du cheval mais sa protection contre les intempéries. Le loueur décline sa responsabilité pour ce qui peut ressortir du comportement des chevaux dans les boxes, lesquels chevaux doivent faire l'objet du contrôle et de la surveillance constante de leurs propriétaires, ce qui incombe à l'organisateur de leur signifier impérativement. En cas d'accident imputable au loueur le valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus. Le box est un équipement ayant pour objet de procurer un abri et n'a nulle autre fonction telle que contenir un équidé en quarantaine ou à sécurité propre laquelle n'est pas couverte par le loueur (ou le vendeur); l'équipement n'est pas par lui-même dangereux pour le cheval qui y demeure au calme mais il ne peut être de nature à empêcher, prévenir et garantir ses manifestations de violence et de nervosité (ruade, levade, appuis forcés, déplacements rapides, etc.), la résistance des matériaux, n'étant pas prévue pour cela, motif de la non garantie formalisée par la présente clause circonscrit la destination du bien. Le locataire s'engage à installer et utiliser le matériel en "bon père de famille, conformément à sa destination et aux réglementations en vigueur, avec prudence et diligence, à respecter les consignes d'utilisation et de sécurité, et à le maintenir constamment en bon état de marche. Il prend toute mesure utile pour que les règles de sécurité (égales, réglementaires ou édictées par le constructeur soient appliquées. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel. Sauf accord écrit de LOCABOXE, il n'est autorisé à utiliser le matériel que sur la zone initialement déclarée. Le locataire s'engage à formellement interdire la cigarette dans la zone dédiée aux boxes et à prévenir les cavaliers et public de cette interdiction par des affiches.

### ARTICLE 2 : PRIX

Les prix s'entendent nets et sans escompte. Les prix obtenus sur devis sont valables 1 mois à compter de la date d'émission. Les prix définis le jour de la commande sont considérés comme un prix de vente fixe. Néanmoins, les tarifs sont révisables sans préavis suivant l'indice d'évaluation au cours de l'année et les variations du cours du carburant. Tout box commandé est dû. Tout box monté est facturé à l'organisateur.

### ARTICLE 3 : COMMANDE

Toute commande devra être accompagnée des présentes conditions et de la Fiche Concours signées par le responsable ; ces informations permettent de définir le tarif de vente. Tout impératif (de jour, d'horaires, de présence, etc.) devra être signalé et figuré sur le bon de commande selon la grille des tarifs et options. Le client devra fournir le nombre exact de boxes à monter le vendredi de la semaine précédant la manifestation, par fax ou email signé. De même, la quantité pour un concours ou une manifestation se déroulant en début de semaine devra être transmise au plus tard pour le mercredi avant le début de la manifestation.

### ARTICLE 4 : MODIFICATION DE COMMANDE

Toute modification par le client des informations définies sur la Fiche Concours, remplie au moment de la réservation, devra être communiquée à LOCABOXE au plus tard 6 jours avant le début de la manifestation :

- Si ce délai de 6 jours n'est pas respecté, LOCABOXE peut remettre en cause la commande et ne pourra en aucun cas être poursuivi.
- Si ces informations s'avèrent fausses ou erronées, LOCABOXE pourra alors refacturer au client les frais supplémentaires éventuels occasionnés.
- Si des informations entraînant une modification de la commande, n'ont pas été signalées en temps voulu, le client s'expose à une majoration du double du montant d'un impératif signalé. (cf. grille tarifaire Starbox-On-Time)

### ARTICLE 5 : DÉLAI

Le retard dans les délais (hors option Starbox-on-Time) ne peut donner droit à aucune indemnité ou pénalité, sauf convention expresse et écrite. Les délais de livraison sont prorogés de plein droit pour cause de force majeure ou arrêt des transports, incendie, inondation, et d'une manière générale toutes circonstances entraînant le chômage total ou partiel de nos usines ou de celles de nos fournisseurs. Les locations de longue durée sont soumises à un délai de livraison de 1 mois à compter de la réception du dossier de réservation complet et signé, du règlement et de la caution. Dans le cadre du service Starbox-on-Time, tout retard exceptionnel de LOCABOXE donnera lieu au dédommagement à hauteur du montant de l'option initiation retenue.

### ARTICLE 6 : CONDITION DE POSE :

Le loueur n'est pas garant de l'état du terrain. Le client assure la réception, la vérification, la bonne conservation et la garde du matériel. En outre, sa présence est requise lors de l'arrivée des monteurs afin d'indiquer l'emplacement précis où doit se réaliser la prestation. Les zones de montage et de démontage doivent être accessibles 24h/24. D'autre part, ces zones sont désignées de tout obstacle sur un périmètre de 10 mètres minimum. L'accès est adapté aux poids lourds, super lourds et engins télescopiques. Sauf accord spécifique :

- La zone de montage doit être accessible 10 jours avant le début de la manifestation pour l'acheminement du matériel et le début du montage.
  - Le démontage intervient dans les 10 jours après la fin de la manifestation
  - L'enlèvement du matériel sera effectué sous 15 jours.
- Pour des raisons techniques, toute quantité de boxes inférieure à 44 boxes (starbox ou manuels) ou 76 boxes sans chapiteaux peut être amené à rester monté sur site pendant une durée de 15 jours après la fin de la manifestation. Toute immobilisation du véhicule pour les motifs exposés sera soumise à facturation à hauteur de